



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 07 février 2019 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2018.

2. Finances.

- *Débat d'orientation budgétaire.*

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui devra donc intervenir avant le 07 avril 2019.

Ce débat, qui s'est tenu lors de la présente séance a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2019, d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Produits de fonctionnement

Total 2018 : 5 278 306 € soit une légère baisse de - 1,82 %

Dont impôts locaux : 2 569 091 € (+ 3,42 %)

Dont DGF : 1 137 442 € (- 5,89 %)

Charges de fonctionnement

Total 2018 : 4 687 928 € (- 0,83 %)

Dont charges de personnel : 2 416 253 € (-1,47 % soit - 36 000 €)

Ressources d'investissements

Total 2018 : 1 349 929 €

Emplois d'investissements

Total 2018 : 1 572 067 €

Dont dépenses d'équipements : 1 219 629 €

Capacité d'autofinancement

Total 2018 CAF nette : 752 346 € (-5,16 %)

Total des recettes : 5 241 722 € (+2,00 %)

Total des dépenses : 4 167 197 € (-1,44 %)

Endettement

Annuité de la dette : 389 962 €

A noter une annuité faible de 64 € / hbts contre 109 € / hbts pour la même strate.

Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2019 afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives serait de 2,16 % en 2019 ce qui entrainera mécaniquement une augmentation des taxes.

Les gros investissements retenus

Poursuite de la construction du restaurant scolaire et de la restructuration de l'école du Gourandel.

L'agrandissement du cimetière.

Poursuivre la politique de réhabilitation du patrimoine communal (tennis extérieur, sol salle bleue, aménagement de la coulée verte, effacement des réseaux rue Saint Yves : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, éclairage public, télécoms et fibre...)

Les travaux en cours et à venir

Piscine (CMC) et centre de secours (SIVU) : début des travaux courant mars 2019

Gendarmerie (CMC) : livraison été 2019

Ecole du Gourandel : désamiantage terminé et fondations salle de motricité réalisées.

Bureau de poste : étanchéité toiture terrasse et sécurisation.

Champ photovoltaïque de Quiniplly (Quadran) : fin des travaux fin mars 2019, la ville de BAUD a participé pour 5 000 € au financement ouvert à tous pour un total de 203 000 €, soit 104 participants.

- *Demande de subvention DETR.*

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) qui est une enveloppe déterminée par le Préfet pour le projet d'agrandissement du cimetière (coût estimé : 328 875 € et subvention attendue de 24 000 € soit 30 % du plafond de 80 000 €).

- *Tarifs municipaux.*

La commission de l'éducation et de la jeunesse s'est réunie le vendredi 25 janvier 2019 afin de proposer des tarifs pour les stages et séjour d'été qui sont validés par le Conseil Municipal : 165 € pour un jeune de BAUD et 220 € pour un jeune extérieur.

Pour le spectacle d'Ahmed SYLLA du 22 mars 2019 à Ploemeur, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants ; 24 € pour un jeune de BAUD et 34 € pour un jeune extérieur.

Les tarifs votés pour « le bitume » sont les suivants :

Carte annuelle jeune (année entière du 01/01/N au 31/12/N)	10 €
Si adhésion après le 01 juillet	5 €
Soirée au bitume ou atelier mercredi	2 €
Soirée au bitume avec petite restauration	3 €
Activité ou atelier sur baud avec prestataire	5 €

Sortie ordinaire extérieure (cinéma, bowling, laser game...)	10 €
Sortie exceptionnelle extérieur (escape game, karting...)	15 €
Boissons sodas	0,60 €
Barres chocolatées	0,30 €
Bonbons	1,50 €
Petite épicerie: gâteaux salés , pop-corn	1,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations locales dans le cadre du plan mercredi.

Les tarifs de la boutique du Musée de la Carte Postale seront également réactualisés pour la nouvelle saison :

Livres :

Seiz Breur	25,00 €
Le Corbusier	10,00 €
Le Corbusier, la passion des cartes	35,00 €
A la rencontre des peintres de Pont-Aven	4,50 €
Les secrets de Carnac	4,50 €
Menhirs et dolmens de Bretagne	4,50 €
Les animaux des côtes bretonnes	4,50 €
La Bretagne terre de légendes	4,50 €

Jeux :

Jeu 7 familles: Les légendes bretonnes	6,50 €
Jeu 7 familles: Les peintres de Pont Aven	6,50 €

- *Demande de subvention pour les projets culturels*

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à solliciter les différentes aides possibles auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturel) ainsi que le Département et la Région pour les différentes actions culturelles organisées par le Quatro (valorisation du patrimoine, résidences d'artistes, projets d'éducation artistiques et culturel.)

3. Administration générale.

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°27-2018 : Signature du contrat de fourniture d'électricité pour la station d'épuration avec la société e-pango.

Décision n°27-2018 : Signature du contrat de location du logement 9 rue Maréchal Leclerc 56150 BAUD

Décision n°01-2019 : Signature d'un avenant du marché de réhabilitation du réseau d'eaux usées – programme 2016 avec la société SBCEA pour 39 934,20 € HT.

Décision n°02-2019 : Signature d'une convention de prestation du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi avec le centre de gestion (245 €)

Décision n°03-2019 : Restructuration et extension de l'école primaire du Gourandel
Signature d'un avenant au marché de désamiantage avec la société ARALIA (17 687,50 €HT).

4. Urbanisme et affaires foncières.

- *Désaffectation et déclassement du domaine public.*

Des riverains du village de Ténuel seraient intéressés par une portion du domaine public d'environ 90 m² devant leur propriété. Aussi, cette portion du domaine public n'ayant pas d'utilité de voie communale, le Conseil Municipal décide de procéder à sa désaffectation et son déclassement du domaine public afin de pouvoir ensuite la céder au prix estimé par les domaines.

Le Conseil Municipal lors de la séance du 07 avril 2018 avait procédé à une désaffectation de fait de la parcelle AH 871 (53 m²) ainsi que sa vente au profit des riverains au prix de 0,50 € / m² : le notaire en charge de la rédaction de l'acte demande au Conseil Municipal, qui l'accepte de délibérer pour constater le désaffectation du domaine public, puis le déclassement du domaine public, avant de procéder à la vente.

5. Questions diverses.

4 jeunes en service civique avec l'association « unis cité » et en partenariat avec la ville de BAUD se proposent de faire des visites conviviales chez les personnes intéressées du 26 février au 30 juin 2019 (tous les mardis après-midi).

Transports à la demande proposé par la commission seniors solidarité, « le baldibus » tous les vendredis après-midi à partir du 1^{er} mars 2019.

France 3 (édition nationale) va faire un reportage sur le thème du bénévolat et la ville de BAUD le 15 février 2019, Eugène LE PEIH et Isabelle BOHELAY représenteront la ville.

Panneaux du marché : Marilyne BENABES signale que les panneaux du marché du samedi ne sont plus enlevés depuis le début de l'année.

Philippe ROBINO indique qu'en effet depuis le début de l'année l'agent en charge du nettoyage du marché n'intervient plus, en accord avec les commerçants ambulants qui assure eux-mêmes le nettoyage de leur stand et il précise qu'un système de barrière (ganivelle) avec panneau d'accès interdit va être mis en service et qu'il sera déplacé par les commerçants ou un agent.

Un couple de personnes des Côtes d'Armor ont proposé d'acheter le camping de l'orée du bois afin de l'exploiter : il a été répondu (mail du 17/01/19) de leur demander de venir présenter leur projet et de faire une proposition financière, sans réponse à ce jour (une évaluation par le service des domaines est en cours).

Agenda :

Cérémonie de commémoration de POULMEIN le dimanche 10 février 2019.

Prochain conseil municipal le vendredi 29 mars 2019 (vote du budget)